

Acte	n°	201	780°)	
	• •			,	

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU BUREAU DU 13 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Présents : 10 Le 07/04/2017

Pouvoirs : 0 Votants : 10

Le 13 Avril 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Yves DUMOULIN, Christine FORNES (remplaçant M. Pierre PERNET), Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Bernard REY, Monique RONGEON (remplaçant M. Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

<u>Absents/Excusés</u>: Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Assistaient: Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

<u>OBJET</u>: ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de plans des réseaux d'eaux pluviales

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, indique que la station d'épuration actuelle de Saint Didier de Formans ne permet plus de répondre aux normes de rejet actuelles issues des Directives Européennes et de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Les exigences règlementaires imposent de réviser le Schéma Directeur d'Assainissement du réseau de collecte de cette station de traitement dans un délai maximal de 10 ans.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) a donc lancé en mars 2017, la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des réseaux du système d'assainissement de cette station qui traite une grande partie du bassin versant du Formans et du Morbier. Cette étude a été confiée au bureau d'études REALITE Environnement dans le cadre d'un marché de prestation de services.

Ce marché prévoit une tranche optionnelle au profit des communes de Saint Didier de Formans, Toussieux et Saint Euphémie qui détiennent la compétence eaux pluviales pour assurer le repérage des réseaux et ouvrages annexes d'eaux pluviales et ainsi en établir un plan.

Les trois communes souhaitent bénéficier de cette prestation d'études.

Une convention de mandat de maitrise d'ouvrage est nécessaire pour préciser les conditions d'exécution techniques et financières de ces prestations et les modalités de paiement des communes à la Communauté de communes.

Le tableau suivant donne la répartition indicative du coût revenant à chaque commune :

то з	DIAGNOSTIC RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	Personnel	Quantité (Journée)	P.U €HT	Montant €/HT
TO 3 1	Recueil de données et état des lieuv//isite et mise à jour du réseau d'éaux pluvales:Mise à jour des plans et intégration SIG/integration dans le rapport				and in
TO 3 1 1		Chef de projet	0	600,00	. €
	Réseau de Saint-Didier-de-Formans	Pigénieu	2	480 00	720,00 €
		Technicien	3	380,00	1 140,00€
TC 3 1 2		Chef de projet	0	300,00	. €
	Reseau de Toussieux	Ingenieur	2	480,00	720 00 €
		Technicien	3	380,00	1 140,00 €
TO 3 1 3		Cnef de projet	U	600,00	- €
	Réseau de Sainte-Euphemie	Ingenieur	3	480,00	1 440 00 €
		Technicien	4	380 00	1 330.00 €
		1848		Total phase 70 3	8.490,00.5

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE de réaliser les prestations de repérage des réseaux d'eaux pluviales pour le compte des communes de Saint Didier de Formans, Toussieux et Saint Euphémie dans le cadre du marché de prestation de services attribué au bureau d'études REALITE Environnement, pour un montant global de de 6 490,00 € HT.
- ✓ APPROUVE les 3 projets de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des plans des réseaux d'eaux pluviales avec les communes de Saint Didier de Formans, Toussieux et Saint Euphémie pour des montants respectifs de 1 860 € HT, de 1 860 € HT, et 2 470 € HT,
- ✓ AUTORISE le président à signer ces conventions avec les communes de Saint Didier de Formans, Toussieux et Saint Euphémie, à exécuter les prestations concernées, faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 5 MAI 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170413-2017B09-AS

Affichage le: -5 MAI 2017

A Trévoux, le 13/04/2017

Le Président, Bernard GRISON